

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 JUILLET 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le lundi 27 mai 2019 à 19h00, sous la présidence de M Yves ROBIN, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Sandrine COLIN donne pouvoir à M. Alain BARGAIN ; M. Franck LANNUZEL donne pouvoir à M. Yves ROBIN, le Maire ; Mme Martine JARNOUX donne pouvoir à Mme Solenne CELLERIER ; Mme Frédérique MORVAN-HAILLARD donne pouvoir à Mme Michèle BESCOND ; M. Joël COLIN donne pouvoir à M. Alain LE DALL ; M. Jean Daniel SIMON donne pouvoir à Mme Josiane MOREL-VENNEGUES ; M. Jean Michel CROGUENOC donne pouvoir à Mme Marie-Hélène COLIN- MARECHAL.

Absente excusée : Mme Florence BERROU-QUINIOU

Mme Josiane MOREL-VENNEGUES a été élue secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 27 mai 2019.

Le Procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

1. Attribution marché pour la rénovation de la toiture de la de sports de Créac'h Gwen

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal lors du budget primitif 2019 a inscrit dans son programme les travaux de rénovation de la toiture de la salle de sports de Creac'h Gwen.

Le 27 mai 2019 le conseil municipal a approuvé par la délibération n° 2019-027 la phase AVP pour la rénovation de la toiture de la salle de sports.

Le 11 juin 2019 le marché de mise en concurrence a été publié sur e-Mégalis et sur le journal le Télégramme, ce marché était divisé en deux lots :

Lot n°1: Désamiantage

Lot n°2: Étanchéité

La date limite de réception des plis était fixée au 2 juillet à 12h00.

La société SOBRETEC maître d'œuvre pour ce chantier, a procédé à l'analyse technique des offres et la commission d'Appel d'offres s'est réunie le lundi 08 juillet 2019.

Lot/Option	CANDIDAT	Prix HT (40 %)	Qualité (60 %)	Rapport qualité/prix (point qualité par dizaine de milliers d'euros)
LOT 1 (sans option)	BWB	55 829,70 €	41,57	7,446
	Calves Démontage	68 280,00 €	18,52	2,712
	Kerleroux TP	76 093,85 €	52,38	6,884
	Lizard Environnement	40 409,00 €	41,57	10,287
	Styd	121 312,00 €	27,00	2,226
LOT 1 (avec option)	BWB	57 671,70 €	41,57	7,208
	Calves Démontage	69 280,00 €	18,52	2,673
	Kerleroux TP	77 513,45 €	52,38	6,758
	Lizard Environnement	40 689,00 €	41,57	10,216
	Styd	122 692,00 €	27,00	2,201

LOT 2	Abers Étanchéité	224 208,59 €	1,00	0,045
	Bihannic	175 951,66 €	82,82	4,707
	Le Mestre Frères (Base)	171 872,51 €	76,37	4,443
	Le Mestre Frères (Variante n°1)	156 437,49 €	76,37	4,882

Suite à la lecture et à la présentation au conseil municipal du rapport d'analyse des plis, ainsi qu'à l'avis favorable de la commission d'Appel d'offres, il est proposé de retenir pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle de sports de Creac'h Gwen.

Pour le lot n°1, Désamiantage : la société Lizard Environnement, pour le montant avec option de 40 689.00 € HT ;

Pour le lot n°2, Étanchéité : la société Le Mestre Frères, avec la variante n°1 pour le montant 156 437.49 € HT

Marie-Hélène Colin-Maréchal demande si les détails ont été vus ce à quoi il est répondu que les membres de la commission examinant les appels d'offres ont eu toutes les informations lors de la réunion du 8 juillet. Joël Robin rappelle que les notes attribuées par le maître d'œuvre prennent pour 60% en compte la qualité et pour 40% le prix

Yves Robin informe du délai des travaux : 1 mois pour le désamiantage puis 1 mois 1/2 pour la réalisation des autres travaux, périodes entrecoupées par 10 jours réglementaires de non-occupation du lieu suite aux poussières

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le choix de la commission d'appel d'offre de retenir :
 - ⇒ **Pour le lot n°1, Désamiantage** : la société Lizard Environnement pour un montant avec option de 40 689 € HT
 - ⇒ **Pour le lot n°2, Étanchéité** : la société Le Mestre Frères avec la variante n°1 pour le montant 156 437.49 € HT
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

*

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34.

